

Décrets, arrêtés, circulaires

CONVENTIONS COLLECTIVES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avis relatif à l'extension d'avenants salariaux à des conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles

NOR : AGRS2425141V

En application du code du travail, notamment ses articles L. 2261-15 et suivants et R. 2231-1, la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés relevant des champs d'application des conventions collectives de travail visées, les dispositions des avenants salariaux mentionnés dans le tableau annexé au présent avis.

Le texte de ces avenants pourra être consulté à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Dans un délai de quinze jours, les organisations et toutes personnes intéressées sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Dans un délai d'un mois, les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau de l'avenant peuvent s'opposer à son extension. L'opposition écrite et motivée est notifiée et déposée dans les conditions prévues par les articles L. 2231-5 et L. 2231-6 du code du travail.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (secrétariat général, service des affaires financières, sociales et logistiques, bureau des relations et des conditions de travail en agriculture), 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

IDCC	Intitulé	Avenant dont l'extension est envisagée	Signataires salariés	Signataires employeurs	DREETS concernée
7026	Convention collective nationale des personnels des activités hippiques du 16 novembre 2023	Avenant n° 1 du 27 juin 2024	CFDT CFTC CFE-CGC CGT-FO	Association des Entraîneurs de Galop, Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot, Groupement Hippique National	DREETS Ile de France
8431	Convention collective interdépartementale du 17 novembre 2017 concernant le personnel des exploitations forestières et des propriétaires forestiers, sylviculteurs des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort	Avenant n° 2 du 12 mars 2024	CFDT CFTC CGT-FO	Syndicat des résineux de Franche-Comté, Syndicat des feuillus de Franche-Comté, Forestiers privés de Franche-Comté	DREETS Bourgogne-Franche-Comté
8432	Convention collective de travail concernant le personnel des scieries agricoles et activités connexes de Franche-Comté	Avenant n° 31 du 12 mars 2024	CFDT CFTC CGT-FO	Syndicat des résineux de Franche-Comté, Syndicat des feuillus de Franche-Comté	DREETS Bourgogne-Franche-Comté